

AVIS

COUR DU BANC DU ROI DU MANITOBA

OBJET : CHANGEMENT DE DÉSIGNATION DE CONSEILLERS-MAÎTRES À JUGE PUÎNÉ

La Loi sur la désignation de juge puîné a reçu la sanction royale le 30 mai 2023. Le projet de loi entre en vigueur le 27 septembre 2023. Il modifie la Loi sur la Cour du Banc du Roi afin que les conseillers-maîtres nommés au titre de la section 2 de la partie IV de cette loi portent dorénavant le nom de « juges puînés ».

Ces modifications entraînent des changements aux Règles de la Cour du Banc du Roi ainsi qu'au site Web, aux formules de la Cour et aux panneaux dans les palais de justice.

À compter du 27 septembre 2023, les conseillers-maîtres actuels seront désignés comme suit :

- la juge puînée principale Karen Clearwater;
- le juge puîné F. A. (Rick) Lee;
- le juge puîné Shayne Berthaudin;
- la juge puînée Jennifer Goldenberg;
- le juge puîné Robert Patterson.

Au moment de s'adresser à un juge puîné à une audience, un avocat ou une partie non représentée peut continuer d'utiliser « Votre Honneur », ou peut s'adresser à chacun des juges puînés par son titre et nom de famille, p. ex., « madame la juge puînée principale Clearwater » ou « monsieur le juge puîné X », selon le cas.

FAIT PAR :

« Original signé par le juge en chef Joyal »

**Juge en chef Glenn D. Joyal
Cour du Banc du Roi du Manitoba**

DATE : Le 12 septembre 2023